

Téléphones:
Bureau: Lancaster 2007
Résidence: Bell 554

Résidence
Ste-Anne-de-Bellevue

N. Brunet, B.A., LL.L.
Notaire
152, Notre-Dame Est

Montréal, 15 décembre 1949. 19

M. J. A. Dugas,
notaire.

Cher confrère,

A la demande du maire Armand Dubreuil, de
la paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Île, je vous envoie
copie de la présente résolution.

De votre serviteur



21 décembre 49.

Me. Jacques Viau. Avocat.
87-16ième Avenue.
Lachine.

Cher Monsieur,

Vous trouverez sous pli, deux résolutions adoptées par le Conseil du Comté de Jacques-Cartier à dernière session, l'une se rapportant au Ministère de la Voirie et l'autre à celui de l'Agriculture, lesquelles résolutions les membres de ce Conseil vous demandent d'appuyer de votre influence auprès des autorités compétentes.

Merci d'avance de toute l'attention que vous pourrez porter à cette demande et je vous prie de me croire.

Votre tout dévoué,

JAD/QB.

Sec. - Trés.
C.M.C.J.C.

21 décembre 49.

A l'Honorable Ministre de la Voirie.
Hôtel du Gouvernement.
Québec.

Honorable Ministre,

Sous pli, copie de résolution adoptée par le Conseil du Comté de Jacques-Cartier à sa dernière session à l'effet d'appuyer une résolution antérieurement adoptée par le conseil local de la Paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Île pour l'entretien de ses chemins d'hiver par votre Ministère.

Aussi sous pli, copie de cette résolution du Conseil de la Paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Île.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.

JAD/GB.



MINISTÈRE DE LA VOIRIE

DEPARTMENT OF ROADS

QUÉBEC

Québec, 29 décembre, 1949.

M. J.-Armand Dugas, N.P., sec.-trés.,
Conseil de Comté de Jacques-Cartier,
15,981, blvd. Gouin-ouest,
STE-GENEVIEVE-DE-PIERREFONDS,
(Jacques-Cartier) Qué.

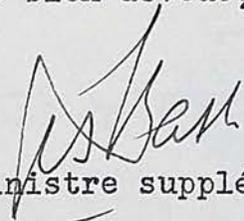
Cher monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 21 courant, de même que l'extrait du procès verbal de l'assemblée du 14, et une copie de la résolution de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'Ile, le tout pour demander que le ministère de la Voirie entretienne, en hiver, le rang Ste-Marie, sur une longueur de 3 milles, entre la paroisse de Pointe-Claire et la ville de Ste-Anne de Bellevue.

Je regrette de vous informer qu'il n'est pas possible d'accéder aux requêtes du conseil de comté et de la municipalité de Ste-Anne. Avec le budget dont dispose le département de la Voirie, nous devons nous en tenir aux mêmes chemins qu'antérieurement et ne pas accepter de nouvelles entreprises.

Veillez me croire

Votre bien dévoué,


Sous-ministre suppléant

Jos. Matte/JB

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU CONSEIL DU COMTE DE JACQUES-CARTIER.

EX TRAIT du Procès-Verbal d'une assemblée régulière du Conseil du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 14 décembre 1949, comportant la résolution suivante adoptée à l'unanimité, savoir:-

"QUE, à la demande du Maire de la Municipalité de la Paroisse de Ste. Anne-du-Bout de l'Île, ce Conseil de Comté appuie fortement la résolution de ce Conseil local, adoptée à sa séance du 7 novembre dernier, à l'effet d'obtenir l'entretien de ses chemins d'hiver par le Ministère de la Voirie; étant donné que c'est la seule Municipalité faisant partie de ce Conseil de Comté, qui ne jouit pas de l'entretien de ses chemins d'hiver par la Voirie de la Province, Copie de la présente résolution devant être envoyée au Ministère de la Voirie de Québec et à Me. Jacques Viau pour y faire droit.

VRAI EX TRAIT.

ADOPTÉ, etc.

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.